

**#PRE\_AMI**

**Pré-appel à manifestation d'intérêt**

dans le cadre du nouveau projet

CollEx-Persée 2023-2027

**ATELIERS PROGRAMMES BLANCS**

Ouvert à tous les établissements

sous tutelle de l’enseignement supérieur et de la recherche

***Ouverture : 14/02/2022 - Clôture : 25/03/2022***

***Les ateliers se tiendront au 1er semestre 2022***

**Réponse à envoyer à**

catherine.desos-warnier@bnu.fr

1. **Préambule**

Le GIS CollEx-Persée (2017 - 2022) a mené, durant plusieurs mois, son autoévaluation en vue de bâtir un dispositif renouvelé à compter de 2023[[1]](#footnote-1). Les collections détenues par les bibliothèques de l’ESR demeurent au cœur de ce nouveau projet, en particulier les fonds labellisés CollEx, et forment la base des services qui y seront associés pour les rendre plus accessibles.

Les orientations qui ont émergé posent la vision d’une infrastructure transformante pour les bibliothèques, basée sur la donnée – au sens large - et les services. CollEx-Persée entend assumer pleinement sa fonction d’infrastructure en information scientifique, en favorisant l’inscription des gisements documentaires dans les projets de recherche.

Cela marquera la transition vers un modèle davantage mutualisé, qui sera celui d’une véritable infrastructure répartie, appelée à favoriser un effet réseau à grande échelle au travers de programmes structurants et à forte mutualisation.

* **Le GIS 2 comprendra 3 programmes d’intérêt national et jusqu’à 7 programmes blancs.**

**Les programmes nationaux**

Trois programmes d’intérêt national ont été retenus dans la continuité des actions déjà menées jusqu’à présent dans le cadre du GIS 1 :

* Le programme national de numérisation ;
* Le programme de valorisation des fonds d’excellence par la cartographie et le signalement ;
* Le programme d’acquisitions en licences nationales de ressources spécialisées.

Leur organisation fera l’objet de travaux, au premier semestre 2022, en vue d’en définir les objectifs, livrables, gouvernance, moyens d’action et financements.

Une bonne articulation entre eux, et avec les futurs programmes blancs, sera recherchée.

**Les programmes blancs, une démarche en deux étapes**

Par ailleurs, il convient d’ouvrir un chantier de co-construction de programmes blancs avec les établissements qui se porteront volontaires pour y travailler en commun.

Il se fera en deux étapes :

Au 1er semestre 2022 :

* ce pré-AMI permettra de recueillir toutes les manifestations d’intérêt émanant des établissements sous tutelle de l’enseignement supérieur et de la recherche pour porter des programmes blancs ;
* des ateliers seront organisés ensuite pour mettre en contact les représentants des communautés qui auront été identifiées comme partageant les mêmes préoccupations et réfléchir ensemble aux orientations à prendre.

Au 2nd semestre 2022 :

* un AMI reprenant les attendus et critères, co-construits en ateliers sera lancé, pour aboutir à la sélection de 7 programmes maximum pluriannuels financés à partir de 2023.
* **Conscient des moyens nécessaires pour cette mise en œuvre, CollEx-Persée soutiendra financièrement, et de manière importante, les propositions qui seront finalement retenues.**
1. **Attendus, objectifs et moyens**

Il est attendu des établissements répondant au pré-AMI qu’ils s’engagent à participer à la réflexion collective, dans le cadre d’ateliers qui se tiendront au premier semestre, sur la base d’un ou de plusieurs programmes qu’ils présenteront.

Les propositions devront répondre aux objectifs suivants :

* S’appuyer sur des collections ou matériaux documentaires de la recherche[[2]](#footnote-2), en vue de leur enrichissement, de leur exploitation et de leur valorisation ;
* Démontrer leur intérêt à l’échelle nationale ou d’un secteur disciplinaire ou thématique ;
* Répondre à un besoin et aux usages de la recherche, préalablement identifiés ;
* Penser la dissémination des résultats pour des cercles élargis de la recherche en ayant envisagé les questions de réutilisation, de modélisation et de mutualisation des livrables ;
* Consolider et étendre le réseau national ainsi constitué.
* S’inscrire dans la science ouverte.

Les moyens à mettre en œuvre seront les suivants :

* Elaborer et développer ces programmes en co-construction professionnels de l’IST et équipes de recherche ;
* Faire réseau en réunissant des établissements aux intérêts similaires ;
* Travailler ensemble à l’élaboration de solutions techniques innovantes ;
* Associer des partenaires hors ESR, publics ou privés et étrangers, le cas échéant ;
* Définir la méthodologie, les modalités de portage administratif et de suivi scientifique et technique.
* **Le pilotage du programme peut être assuré par un ou plusieurs pilotes. L’un d’entre eux, au moins, sera, obligatoirement, une structure documentaire relevant de l’enseignement supérieur et de la recherche.**
* **Les établissements de tutelle des pilotes devront exprimer leur engagement et leurs modalités de soutien au sein de ces programmes.**

En parallèle de ces éléments, les communautés constituées auront également une dimension prospective, en particulier pour identifier des besoins émergents ou des problématiques complexes et en faciliter le traitement, en venant alimenter les travaux conduits au sein de CollEx-Persée.

1. **Candidature au pré-AMI**

La candidature à ce pré-appel à manifestation d’intérêt comportera deux éléments :

* une lettre d’intention du porteur ou des co-porteurs, s’engageant à participer aux ateliers du 1er semestre ;
* le cadre de réponse ci-dessous précisant les premiers éléments du programme blanc envisagé.
1. **Modalités pratiques des dépôts et examens des candidatures**

**Profil des candidatures**

Les candidatures sont ouvertes aux établissements de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Le président ou directeur de l’établissement (ou son représentant, par délégation) devra faire parvenir pour **le vendredi 25 mars 2022** la candidature de son établissement à l’adresse suivante : **catherine.desos-warnier@bnu.fr**

**Examen des candidatures**

Pour être examinées, les candidatures devront respecter les conditions suivantes :

* être déposées par des établissements de l’ESR ;
* être transmises dans les délais impartis, sous forme électronique uniquement, à l’adresse indiquée ;
* être rédigées en langue française ;
* comporter une lettre d’intention du porteur et le cadre de réponse complété ci-dessous en un seul fichier PDF ;
* correspondre aux attendus, objectifs et moyens indiqués en partie II du présent document.

Le fichier fourni devra être au format pdf, et nommé sur le principe suivant : PRE\_AMI\_BLANC\_Sigle de l’établissement (ex. PRE\_AMI\_BLANC\_BNU).

**V- Cadre de réponse (à accompagner d’une lettre d’intention du porteur s’engageant à participer aux travaux de réflexion en ateliers – 1er semestre 2022).**

|  |  |
| --- | --- |
| **ACRONYME** | *(20 caractères max espaces compris)* |
| **Nom du projet** |  |
| **Établissement porteur administratif et tutelle d’un des pilotes du programme** | *Rattaché à l’ESR* |
| **Pilote relevant d’une structure documentaire de l’ESR** | *Nom, prénom, fonction, structure documentaire et établissement de rattachement* |
| **Co-pilotes *(à dupliquer le cas échéant)*** | *Nom, prénom, fonction, établissement de rattachement* |
| **Partenaires relevant de l’établissement porteur administratif** |  *Indiquer le service ou département concerné* |
| **Autres partenaires (que ce soit des opérateurs nationaux, des institutions privées, publiques, relevant d’autres ministères, équipes de recherche, en France et à l’étranger, etc…)** | *(à mentionner même si tous les contacts n’ont pas encore été pris)* |
| **Collections et disciplines concernées** | *2500 signes maximum, espaces compris.* |
| **Description scientifique du programme** | *6000 signes maximum, espaces compris. Bien tenir compte des attendus, objectifs et moyens décrits en partie II.* |
| **Pouvez-vous donner une estimation de la communauté scientifique concernée ?**  | *2500 signes maximum, espaces compris.* |
| **Gouvernance et organisation envisagées** |  |
| **Estimation financière du besoin** | *Un pré-plan financier est souhaité.* |
| **Co-financement envisagé** |  |
| **Durée envisagée** | *Décrire les grands jalons envisagés sur une durée de 3 à 5 ans maximum et distinguer, si possible, la période de développement de projet de celle consacrée à sa pérennisation et à sa diffusion.* |
| **Le consortium ou un des partenaires sera-t-il en capacité de poursuivre dans la durée le programme envisagé au-delà du financement du GIS ?**  |  |

1. <https://www.collexpersee.eu/wp-content/uploads/2021/12/RAutoeval061221.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Il s’agit de collections destinées à la recherche, d’un caractère suffisamment rare et pertinent pour des usages de recherche. [↑](#footnote-ref-2)